



POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

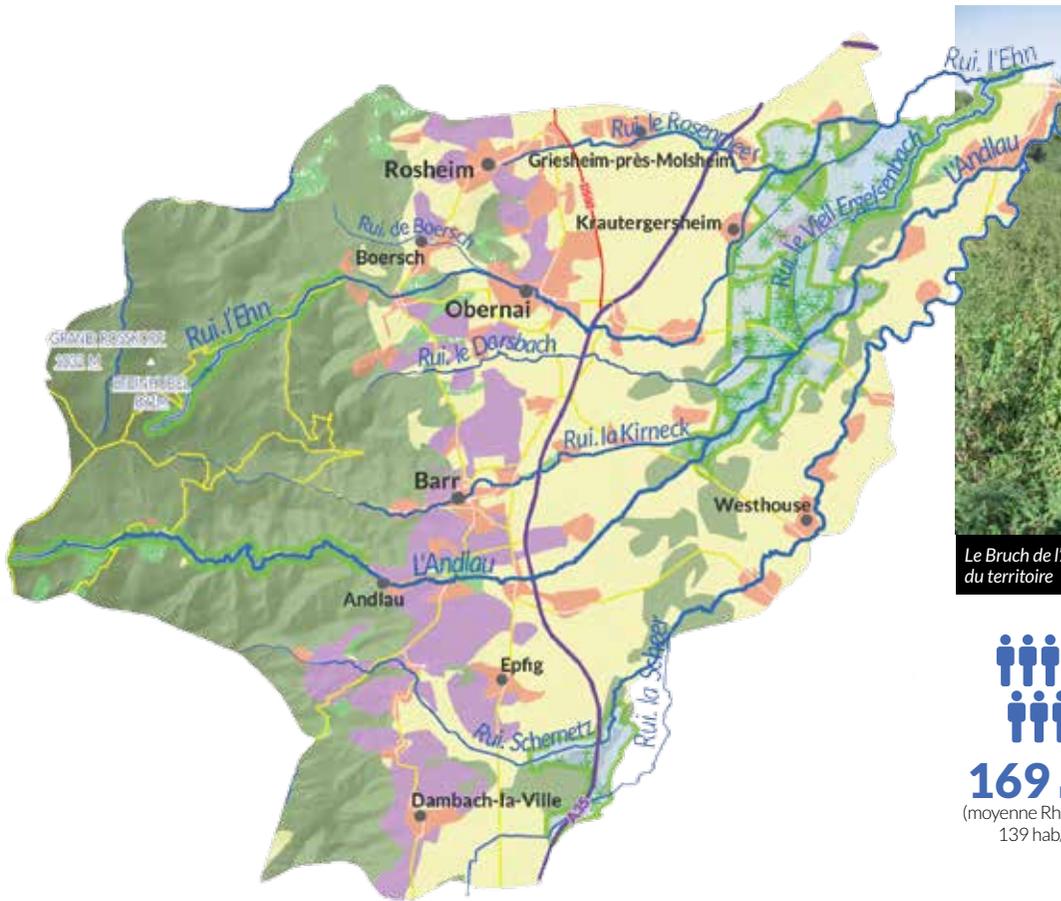
EHN-ANDLAU

*Obernai • Barr • Fegersheim • Rosheim • Bischoffsheim • Lipsheim • Boersch •
Epfing • Griesheim-près-Molsheim • Dambach-la-Ville*



Source de l'Ehn, cours d'eau en bon état écologique

PORTRAIT



Le Bruch de l'Andlau, zone humide emblématique du territoire

Agence de l'eau Rhin-Meuse Lemoine M

OCCUPATION DU SOL



8 %

du territoire artificialisé
(rang Rhin-Meuse : 8/34)



79 %

des exploitations agricoles
dédiées à la viticulture
(rang Rhin-Meuse : 2/34)



1

INDUSTRIE/KM²
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 0,65/km²)



3 800 HA

de zones humides
remarquables pour leur
intérêt écologique



169 HAB/KM²
(moyenne Rhin-Meuse :
139 hab/km²)



202 MM/AN
(précipitations efficaces)
pour recharger les nappes
et alimenter les cours d'eau
(moyenne bassin Rhin-Meuse : 373 mm/an)

Le bassin hydrographique Ehn-Andlau est situé dans le département du Bas-Rhin et couvre une superficie de 439 km² (soit 10% du département).

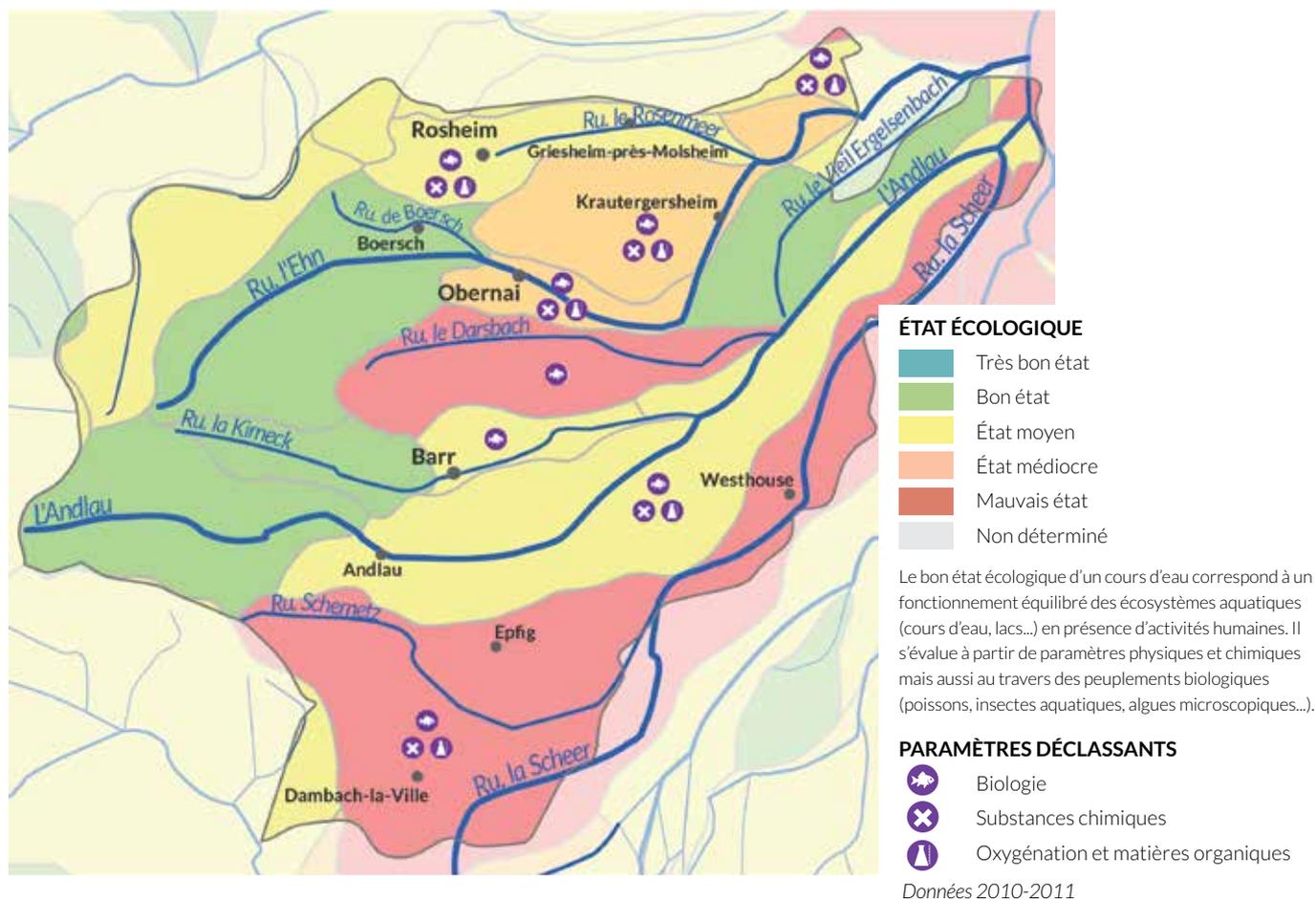
Avec environ 74 000 habitants (INSEE, 2013), la population y est relativement faible mais en forte croissance. Celle-ci traduit le bon dynamisme économique du territoire qui s'appuie sur des activités industrielles et de services diversifiés. L'activité agroalimentaire du terroir alsacien est la plus caractéristique avec la production de choucroutes, la brasserie Kronenbourg et un vignoble de qualité. Un tourisme dynamique s'est développé en s'appuyant sur la valorisation du patrimoine architectural, culturel et gastronomique dans la partie aval du territoire (route des vins) et sur les paysages et la nature préservés des vallées vosgiennes.

Les bassins versants de l'Ehn et de l'Andlau présentent un relief, des caractéristiques climatiques et une nature du sous-sol (géologie) contrastés qui se matérialisent par une succession de trois zones

géographiques : une partie montagneuse à l'ouest reposant sur des roches imperméables et des cours d'eau torrentiels ; une zone de collines qui repose sur un sous-sol particulièrement drainant avec des cours d'eau puissants et mobiles ; puis à l'est, une zone de plaine recevant particulièrement peu de précipitations, avec des cours d'eau sinueux dépendant étroitement, pour leur alimentation, des eaux souterraines et des zones humides connexes.

Le fonctionnement des cours d'eau est lui aussi très contrasté et rend ce territoire particulièrement sensible à la fois aux inondations et aux périodes de sécheresses. La pluviométrie disponible pour recharger les nappes et alimenter les cours d'eau est exceptionnellement faible. Ces conditions naturelles conjuguées à la présence massive du vignoble, des cultures de maïs et de choux ainsi que la densification de l'habitat humain conduisent à un contraste de qualité des cours d'eau entre les zones amont préservées et leur aval dégradé.

QUALITÉ DES EAUX



Sur le bassin hydrographique Ehn-Andlau, les cours d'eau ont été partagés en 13 entités homogènes.

L'Andlau, la Kirneck, l'Ehn et le Vieil Ergelsenbach présentent un bon état écologique. Quatre autres affichent un état écologique moyen, présentant de légères détériorations (dégradations physiques, excès de nutriments et de matières organiques) ne permettant pas le maintien des peuplements aquatiques (algues microscopiques et invertébrés) habituellement retrouvés dans ce type de cours d'eau. L'état écologique médiocre de la partie médiane de l'Ehn, ainsi que le mauvais état écologique du Darsbach, de la Scheer et du canal de l'Ehn, se traduisent par des peuplements aquatiques (poissons notamment) déséquilibrés et appauvris du fait de très importantes dégradations physiques liées aux pratiques agricoles (rectification, artificialisation des berges, suppression de la végétation...), d'excès de nutriments, de matières organiques, et de certains métaux (zinc et cuivre).

Dans son ensemble, l'état chimique des eaux est plutôt bon hormis quelques dégradations dues aux hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) issus notamment de tous types de combustion.

En zone de bordure de plaine, la nappe rhénane présente une tranche d'eau peu épaisse. Elle est située à quelques mètres de profondeur, ce qui la rend très sensible aux pollutions de surface.

La ressource en eau souterraine, particulièrement sensible aux pollutions diffuses présente des dégradations en pesticides et nitrates.

Enfin, 7 captages dégradés par des pesticides et/ou nitrates ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires.

1/3 DES COURS
D'EAU EN BON ÉTAT
ÉCOLOGIQUE

ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX



POLLUTIONS DIFFUSES

- Adopter les techniques alternatives à l'utilisation des fertilisants et pesticides pour en réduire les apports aux cours d'eau (désherbage mécanique, maintien des sols couverts en automne...). Les compléter par la création de zones tampons (bandes enherbées, restauration de zones humides) en sortie de drains agricoles et en bord de parcelles et promouvoir l'enherbement inter-rangs pour le vignoble.
- Développer la collecte et mutualiser le traitement des effluents viticoles et vinicoles. Ces actions sont à mener sur les secteurs du piémont viticole et de la plaine agricole, et plus prioritairement sur les aires d'alimentation des captages dégradés.



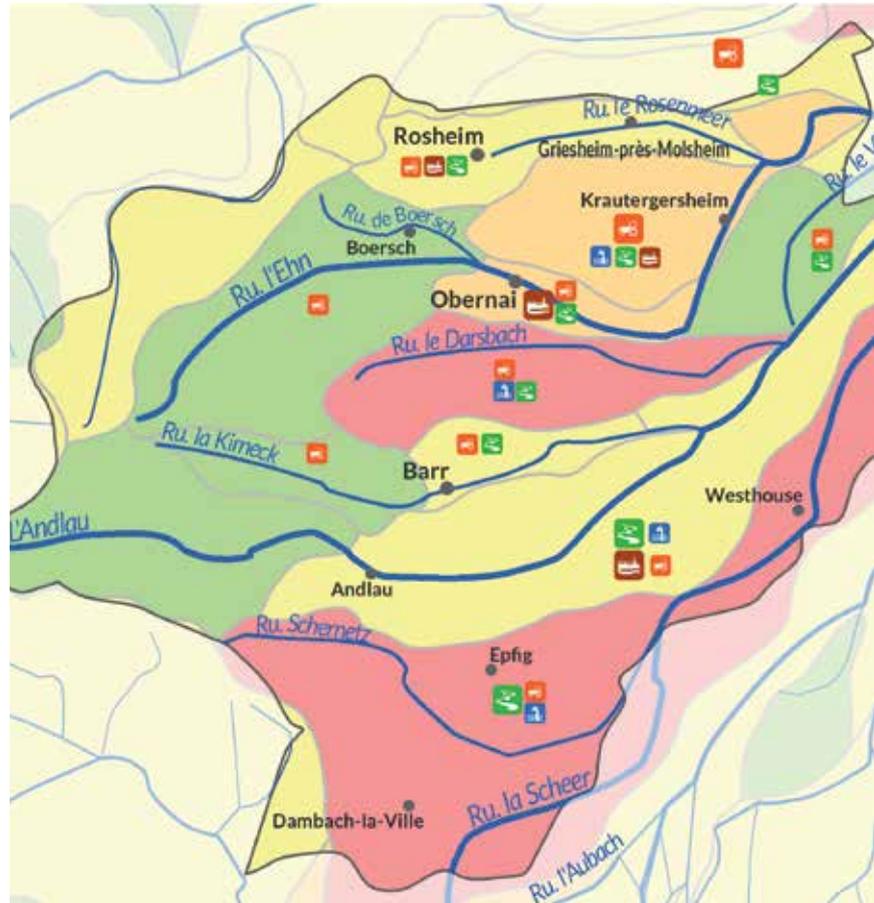
RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer prioritairement les obstacles infranchissables présents sur l'Ehn (de Obernai à Illkirch), la Scheer et l'aval de l'Andlau, d'ici 2017.

ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Engager des projets de renaturation des cours d'eau dans la continuité des actions en cours, en priorité sur tout le piémont et la plaine du bassin versant (diversification des berges et du lit, restauration des zones de mobilité latérale...).
- Développer l'acquisition foncière pour restaurer les zones de mobilité des cours d'eau et mettre en place des plans de gestion sur les zones humides associées.

Ces actions concernent prioritairement le bassin de la Scheer, du Vieil Ergelsenbach (zones humides remarquables) et les parties aval des bassins versants de l'Andlau et affluents (Kirneck, Darsbach) et de l'Ehn (dont le Rosenmeer).



NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

	Fort	Moyen
Agriculture : Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels		
Collectivités : Réduire les pollutions domestiques et urbaines		
Industrie et artisanat : Réduire les pollutions industrielles et artisanales		
Milieux aquatiques : Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique		
Ressource en eau : Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau		

FOCUS

RECONQUÉRIR LES CAPTAGES DÉGRADÉS

Chambre d'agriculture de la région Alsace



Animation et sensibilisation des agriculteurs aux bonnes pratiques environnementales

7 captages dégradés par des teneurs excessives en pesticides et surtout en nitrates ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires. Ils sont situés sur les communes de Saint-Nabor, Bischoffsheim, Krautergersheim, Zellwiller, Epfig et Dambach-la-Ville, sur des secteurs en bordure de la nappe qui présentent une grande sensibilité aux pollutions de surface.

La reconquête de leur qualité nécessite d'impulser une dynamique territoriale afin de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (collectivités gestionnaires de la ressource, services de l'État, agriculteurs, propriétaires) autour de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan d'actions de protection piloté dans son ensemble par la collectivité.

Dans de nombreux cas, le simple conseil agronomique ne suffit pas. Depuis 1996, l'opération agrimieux « Piémont et terroir » permet de sensibiliser les agriculteurs. Ce conseil collectif est un atout pour le territoire mais ne suffit pas sur les captages. Seul un changement profond des assolements (remise en herbe des zones les plus contributives par exemple) ou des pratiques agricoles permettront de garantir la reconquête de leur eau (agriculture biologique, forte réduction d'intrants).

OPÉRATION COLLECTIVE D'OBERNAI : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ISSUES DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

Sur le secteur d'Obernai, la présence en quantité significative de substances dangereuses pour l'eau en entrée et en sortie de station d'épuration a été détectée. Cette pollution est entre autre issue des activités économiques industrielles et artisanales. Face à cette situation, le SIVOM du bassin de l'Ehn a souhaité mettre en place une opération collective territoriale. Celle-ci se déroulera sur une période de trois ans en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, les chambres consulaires, l'union des regroupements artisanaux et la corporation obligatoire des professions et métiers de l'automobile du Bas-Rhin. L'opération, qui vise à lutter contre les pollutions diffuses issues des activités économiques, recouvre des actions de prévention de pollutions accidentelles, de gestion des déchets et des rejets d'eaux usées. A terme c'est un taux minimal de 70% de mise en conformité des 106 établissements concernés.



Stockage conforme d'un bidon d'huile de friture

SIVOM de l'Ehn



CAPTAGES DÉGRADÉS

- Elaborer et mettre en œuvre un plan d'actions pérenne garantissant la reconquête de la qualité des eaux. Concerne le syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle (périmètre de Heiligenstein et Ill au Vignoble), la communauté de communes de la région de Molsheim-Mutzig, la communauté de communes du pays de Sainte-Odile et la ville de Barr.



POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer le traitement des effluents et mettre en place des technologies propres optimisant l'utilisation des matières premières et la réduction des rejets et déchets polluants, prioritairement sur les parties aval des bassins versants de l'Ehn (brasserie, agroalimentaire) et de l'Andlau (tanneries).

POLLUTIONS DISPERSÉES

- Développer une opération collective visant à réduire les apports de substances dangereuses susceptibles d'être émises par les activités artisanales prioritairement sur la commune de Rosheim.



POLLUTIONS PONCTUELLES

- Assurer une bonne gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement et des ouvrages d'épuration sur le bassin versant du Rosenmeer.
- De façon générale, limiter les impacts des débordements des réseaux d'assainissement vers les milieux naturels constatés par temps de pluie.
- Poursuivre et encourager l'engagement des communes dans la démarche « zéro pesticide »

PASSONS À L'ACTION

ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En limitant mon utilisation de fertilisants et de produits phytosanitaires, je contribue à améliorer la qualité de l'eau dans la nature, j'améliore la qualité de l'eau potable et je diminue le coût de son traitement »



« En préservant et restaurant les milieux aquatiques et humides de ma commune, je contribue à améliorer l'état écologique des eaux, à réduire les risques d'inondation et à recharger les nappes souterraines »



« En participant activement au développement d'opérations collectives visant à réduire les apports de substances dangereuses émises par les activités artisanales, je contribue au développement durable du territoire et contribue également à la préservation de la qualité de la ressource en eau »

LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures).
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi.

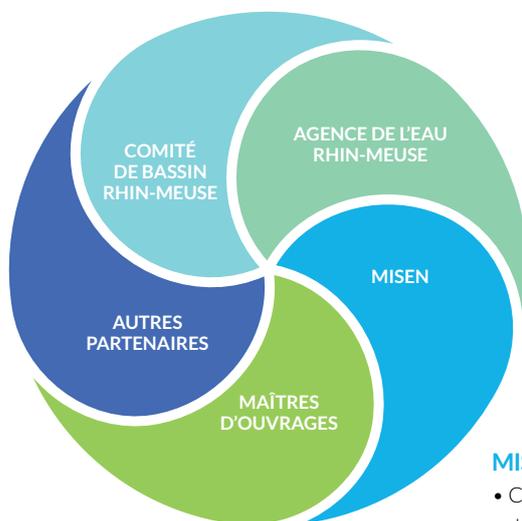
AUTRES PARTENAIRES

(conseil départemental, conseil régional...)

Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages

MAÎTRES D'OUVRAGES (collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.



AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec la Mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 67) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages.

MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Direction Départementale des Territoires (DDT 67)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés.